



***ETUDE RELATIVE A L'OFFRE D'HABITAT ALTERNATIF AU LOGEMENT ORDINAIRE ET AU LOGEMENT  
EN INSTITUTION POUR PERSONNES HANDICAPEES ET PERSONNES ÂGÉES***

COMMANDITAIRE : DIRECTION GENERAL DE L'ACTION SOCIALE (DGCS)

BUREAU D'ETUDE : OXALIS

**CONTRIBUTION DE France PARKINSON  
A LA JOURNEE DE TRAVAIL DU 6 MARS 2017**

Février 2017

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 19 du PMND « Contribuer à la diversification des formes d’habitat adaptées aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap ou de perte d’autonomie ».

La réunion du 4 mars a été organisée par le DGCS en vue d’ouvrir le débat entre les participants sur :

- l’état des lieux effectué sur l’habitat alternatif
- les pratiques de terrain
- les enjeux auxquels les pouvoirs publics doivent répondre et réfléchir
- les pistes de recommandations à formuler pour soutenir et cadrer le développement de cette offre

L’habitat alternatif est défini comme relevant des opérations :

- hors institution relevant du code de l’action sociale et des familles
- hors domicile classique regroupant un ensemble d’habitations constitué de logements autonomes ou un ensemble de logements au sein d’un même appartement souvent associés à des services et réunissant des personnes souhaitant s’intégrer dans un projet de vie spécifique, souvent à forte dimension citoyenne.

Parmi les appellations d’opérations classées « habitat alternatif », on trouve notamment les résidences services à caractère social, les béguinages, les habitats partagés, appartements communautaires, domiciles partagés...

## 1) ETAT DES LIEUX EFFECTUE SUR L’HABITAT ALTERNATIF

La définition du concept « d’habitat alternatif » appelle les remarques suivantes :

- La notion d’habitat va au-delà la notion d’ensemble d’habitation. Elle recouvre également son environnement (équipements publics, commerces et autres services notamment de santé). Certes les réalisations dont il est fait référence sont situées dans un environnement particulier. Mais la définition du concept « d’habitat alternatif » ne précise pas ce qu’on entend comme environnement aux ensembles d’habitation. Soit cette notion d’habitat est précisée, soit on peut préférer l’appellation « habitation alternative ».
- La notion « *d’ensemble de logements au sein d’un même appartement* » apparaît confuse